



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLU

Par arrêté n° 2021 - 008

Monsieur le Maire d'Us a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, suivant décision du 17/12/2020 a désigné pour conduire l'enquête Monsieur Christian OUDIN, ingénieur géologue en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Us, Rue de la Libération, du 15 mars 2021 au 16 avril 2021 à 18h00 pendant 33 jours consécutifs. Le dossier d'enquête sera consultable suivant les heures d'ouverture de la mairie (hors jours fériés), le lundi de 14h00 à 18h00, le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Vendredi 19 mars 2021 de 09h00 à 12h00

Mercredi 24 mars 2021 de 15h00 à 18h00

Lundi 29 mars 2021 de 16h00 à 20h00

Samedi 10 avril 2021 de 09h00 à 12h00

Vendredi 16 avril 2021 de 15h00 à 18h00

Durant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- à la mairie, sur support papier ou en version numérique sur un poste informatique dédié
- sur le site Internet de la commune d'Us (www.us-en-vexin.fr)

Et chacun pourra consigner ses éventuelles observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête papier à la mairie
- par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'US, Rue de la Libération, 95450 US
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquetepublique.plu.us@gmail.com

À l'expiration de cette enquête publique, le Commissaire Enquêteur transmettra dans un délai de trente jours suivant la clôture, le dossier accompagné de ses conclusions, de l'ensemble des pièces et de son avis au Maire.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, dès réception en mairie, sur le site internet de la commune, à la mairie aux jours d'ouverture au public et à la Préfecture du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de son approbation.

Le Maire,
Jhony BOURGIN

